

COMMUNE DE SAINT RIRAND
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 janvier 2024
Séance ORDINAIRE

Étaient présents :

- Messieurs PRUNET, DUBOIS, RONDEPIERRE, PATIN, BURGER, CHAFFAT
- Mme RIVIER-PARIZET

Absents :

- M. DUVERNAY
- Mmes BARTASSOT, DUMOULIN

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Secrétaire de Séance : M. DUBOIS

Le Conseil approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2023.

CARTE COMMUNALE ENERGIES RENOUVELABLES 09-01-2024 -- 01

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, le service Transition énergétique de Roannais agglomération a proposé aux communes une carte définissant des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC).

Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Sous réserve du respect de la réglementation, il est possible d'implanter une installation terrestre de production d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais, les projets en dehors d'une ZACC seront soumis à :

- la mise en place obligatoire d'un comité de projet aux frais du porteur de projet ;
- des délais d'instruction de droit commun soit 4 mois pour l'autorité environnementale (contre 3 mois pour les ZACC) et un avis du commissaire enquêteur sous 1 mois (contre 15 jours pour les ZACC).

Les calques de la carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC) sont présentés au Conseil municipal et discutés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **REJETTE** le projet de carte communale des ZACC concernant l'énergie éolienne.
- **REPOUSSE** la délibération concernant les méthaniseurs au prochain CM car besoin de plus de renseignements.

DESIGNATION REPRESENTANTS CAO GROUPEMENT COMMANDES CARBURANTS

09-01-2024 -- 02

M. le Maire explique que, suite à l'approbation au dernier conseil municipal, de la Convention de groupement de commandes de carburants entre Roannais Agglomération et plusieurs communes du secteur, dont Saint-Rirand, il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la CAO (Commission d'Appel d'Offres) qui sera constituée en rapport avec ce marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme :

- membre titulaire pour la CAO : M. PRUNET Didier
- membre suppléant pour la CAO : M. RONDEPIERRE Yves.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BOURG 09-01-2024 -- 03

M. le Maire explique au Conseil Municipal : le projet de travaux d'aménagement du bourg ne pouvant être réalisé sur la base des éléments présentés lors de la demande de subvention de janvier 2023, ce projet est donc revu à la baisse : la première tranche des travaux qui seront effectués est pour l'instant limitée à 5000 euros. La subvention DTER qui avait été accordée est donc annulée, mais un nouveau dossier de demande de subventions pourra être déposé en fonction d'un nouveau chiffrage des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Voeux du Conseil Municipal : il est décidé qu'ils auront lieu le dimanche 21/01/2024 à 11h à la salle des fêtes.

- Demande des chasseurs concernant une voie communale : les chasseurs avaient pour projet de faire goudronner une partie de voie communale qui mène à leur maison. Si ce projet est accepté et réalisé, ils proposent de financer une partie des travaux.

- Point sur le budget : le conseil municipal décide d'un courrier à envoyer à M. Troncy, vice-président de Roannais agglomération délégué aux finances, pour lui soumettre des remarques concernant les modalités de l'attribution de la prochaine subvention de 25000 euros en 2025.

Fin de la séance à 21h.

Signature du Maire et secrétaire :

Didier PRUNET

Jacques DUBOIS

